

MAIRIE de SAINT FELIX REILHAC

MORTEMART

Service urbanisme
24260 SAINT FELIX REILHAC
MORTEMART

**SAINT FELIX REILHAC MORTEMART, le
27/11/2024
LE MAIRE DE LA VILLE de SAINT FELIX REILHAC
MORTEMART**

à

Maître MENANTEAU Chloé

53 route de la Rampinsolle

**24660 SANILHAC (anciennement NOTRE DAME
DE SANILHAC)**

OBJET : Droit de préemption urbain simple (D.P.U.) - Déclaration d'intention d'aliéner

REFERENCE

- Déclaration reçue le : 15/11/2024
- Enregistrée dans nos services sous le Numéro : **IA 024 404 24 D0001**
- Concernant : Non bâti
- Situé(es) à : Route de la Fageole
- Réf. Cadastrales : 404 AR 128, 404 AR 148, 404 AR 149, 404 AR 152, 404 AR 153, 404 AR 34
- Superficie de 4676 et de bâtis, au prix proposé de 57360
- Appartenant à : **Madame TUMMERS Mertina**

Maître,

Faisant suite à l'affaire citée en référence, et après examen, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, la ville de SAINT FELIX REILHAC MORTEMART,

**N'EXERCE PAS SON DROIT DE PREEMPTION URBAIN, ET RENONCE A ACQUERIR
LE BIEN INDIQUE CI-DESSUS.**

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Mr le Maire Autefort Jean-François, le 27/11/24

